Quatre montants, quatre rôles

FICHE DE RAISONNEMENT · Toutes simulations explicitement hypothétiques · v1.1

À avoir en tête : **le capital déclaré n'est pas une indemnité promise**. La base demandée pour assurer et la méthode de règlement peuvent différer.

Montant	Son rôle et sa limite
Prix d'achat	Facture historique, remise et contenu du kit ; pas le coût actuel garanti.
Remplacement actuel	Devis daté d'un identique ou équivalent justifié ; séparer une amélioration choisie.
Valeur déclarée / capital	Base ou limite prévue par le contrat ; peut ne pas suivre la valeur comptable.
Indemnité	Résultat des règles applicables : dommage, base, vétusté, plafond, franchise et autres conditions.

Et la valeur agréée ?

Elle suppose une valeur acceptée selon les règles du contrat, pas simplement saisie par l'entreprise. France Assureurs l'explique en automobile [AGR] ; cela ne prouve pas sa disponibilité pour votre matériel. Si elle est proposée, demander son effet exact, la durée de validité et les déductions restantes.

Le principe indemnitaire de L121-1 encadre l'assurance de biens [INDEM]. Les modalités précises de remplacement restent à lire dans le contrat.

REPÈRES ET SOURCES

[INDEM] Code des assurances - L121-1 - Principe indemnitaire ; texte en vigueur lu 10/11/2026. Aucun taux de vétusté universel. Consulter la source.

[AGR] France Assureurs - Indemnisation automobile, rubrique valeurs - Sens de valeur agréée expliqué en automobile uniquement ; ne prouve pas sa disponibilité pour le matériel professionnel. Lu 10/11/2026. Consulter la source.

Document non contractuel, peut nécessiter d'être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.

Exemple : remplacer n’est pas encaisser le capital

HYPOTHÈSES CHOISIES · Aucun barème fabricant, MENELAS ou assureur.

On suppose une perte totale garantie, une base admise 12 000 € HT, une vétusté 25 %, une franchise fixe 500 € et aucun autre correctif. Ces hypothèses ne sont pas une offre ; la police réelle peut fonctionner autrement.

Étape	Arithmétique
Vétusté supposée	12 000 × 25 % = 3 000 €
Base après vétusté	12 000 - 3 000 = 9 000 €
Après franchise supposée	9 000 - 500 = 8 500 €
Écart pour remplacer à 12 000 € HT	12 000 - 8 500 = 3 500 €

Ce que le calcul ne contient pas

Ni TVA, ni frais annexes, ni sauvetage, ni sous-plafond, ni éventuel complément sur facture. Si la police prévoit un complément conditionné au remplacement, relever le délai, le justificatif et le montant. Ne pas ajouter ce complément sans sa clause.

Pour mon appareil : base / vétusté / franchise / plafond :

Équivalent daté et frais de reprise encore hors calcul :

Document non contractuel, peut nécessiter d’être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.

Le parc évolue, le capital aussi doit être relu

Deux calculs distincts : sous-assurance et indexation éventuelle.

Dommage partiel et sous-assurance

L121-5 prévoit une participation proportionnelle, sauf convention contraire [PROP]. Hypothèse simplifiée : valeur exigée 80 000 €, capital 60 000 €, dommage admis 8 000 €. Si la proportion s'applique ainsi, 8 000 × 60 000 / 80 000 = 6 000 € avant franchise et autres correctifs. Lire l'éventuel aménagement de cette règle.

Un coefficient ne recense pas les acquisitions

Autre hypothèse : une clause utiliserait exactement un indice 100 au départ et 110 ensuite. Un capital 20 000 € deviendrait 22 000 € : 20 000 × 110 / 100. Ces nombres sont fictifs, pas une série d'indice publiée. Le nouvel appareil acheté 8 000 € ne figure pas dans ce calcul par sa seule indexation.

À l'échéance, commencer par les biens critiques, les achats importants, les sorties et le prix d'un équivalent. Demander quel indice réel s'applique, à quels montants, avec quelle référence, et quels plafonds restent fixes.

Point à faire préciser : base, valeur agréée éventuelle, remplacement ou évolution du parc :

REPÈRES ET SOURCES

[PROP] Code des assurances - L121-5 - Participation proportionnelle en sous-assurance, sauf convention contraire ; lu 10/11/2026. Consulter la source.

Pour approfondir : Valeur à neuf, vétusté et sous-assurance.

Une question sur votre dossier ? Décrivez les biens et les usages, sans joindre de données clients.
menelas.co/contact

Document non contractuel, peut nécessiter d'être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.